



## Lettre ouverte à M. le préfet de la Haute Garonne sur les interdictions systématiques des manifestations au centre-ville de Toulouse

Toulouse, le 29 mars 2022

Monsieur le préfet,

Le samedi 12 mars, les associations appelant à une manifestation pour le climat (marche « Look up ») étaient interdites de manifester dans le centre-ville de Toulouse, et leur cortège cantonné aux boulevards. Cette situation est loin d'être isolée. **Depuis mi-juillet, durant 43 jours, les manifestations se sont vues interdites dans le centre de Toulouse !**

La demande de ne pas manifester les samedis, présente sur certains arrêtés, nous interroge : « Pour rappel, de manière générale il est systématiquement demandé aux organisateurs de prévoir leurs manifestations d'importance en dehors de l'hypercentre, en particulier les samedis en raison d'une affluence importante dans les rues commerçantes du centre-ville de Toulouse, l'affluence et la topographie des rues du centre-ville ne permettant pas d'assurer la sécurité des personnes (manifestants et particuliers) en cas de manifestation. »

Pourtant, c'est bien la Fédération des commerçants de Toulouse qui s'inquiète, dans un article de la Dépêche<sup>1</sup>, car « le samedi est devenu la journée noire du commerce », non pas à cause des manifestants, bien à cause d'une présence policière « trop importante ».

<sup>1</sup> <https://www.ladepeche.fr/2022/03/11/toulouse-faut-il-boucler-la-ville-pour-quelques-manifestants-10163911.php>

Depuis mi-juillet, **un seul samedi** n'a fait l'objet d'aucune interdiction de manifestation : le 09 octobre, à l'occasion de la Marche des Fiertés. Manifestation qui a été menacée, elle aussi, d'interdiction (articles de presse à la clef) et qui n'a pu s'y dérouler qu'après des échanges tendus entre organisateurs et Préfecture, ainsi qu'une pétition signée par plus de 12 000 personnes.

Les justifications à ces interdictions fluctuent. Parfois en raison du contexte épidémique, parfois sur le contexte économique (les soldes par exemple), le non-respect supposé des gestes barrière, ou encore l'absence de déclaration.

**Pourtant, l'émotion légitime provoquée par la guerre en Ukraine a bien permis des manifestations spontanées, revendicatives, et pour certaines non déclarées, en centre-ville.** Preuve est faite que c'est bien l'objet de ces manifestations qui pose problème, et non leur localisation.

Enfin, ces interdictions tombent bien trop souvent un jour à peine avant la manifestation prévue, rendant pratiquement impossible un recours devant le tribunal administratif.

**Pour nos organisations, il n'est plus possible de continuer ainsi.**

En interdisant ou voulant interdire, de façon systématique, les rassemblements en centre-ville, pendant une durée si longue, vous créez un précédent dangereux pour nos libertés, alors que vous en êtes le garant.

Nous demandons donc à ce que la liberté de manifester en tout point de Toulouse, y compris au centre-ville, et en particulier sur les Place du Capitole et Place Saint-Étienne, soit respectée.

Au regard des enjeux de cette demande, vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations citoyennes

### **Organisations signataires**

ANV COP 21 – Alternatiba Midi-Pyrénées - Amis de la Terre Midi-Pyrénées – Collectif Axe vert de La Ramée – Amnesty International Midi-Pyrénées - CNRR 31 – CNT 31 - Extinction Rébellion Toulouse – France Nature Environnement Midi Pyrénées - FSU 31 – FNEC FP FO – Fondation Copernic 31 – Heure Bleue – LDH Toulouse — Mouvement de la Paix Comité 31 – Non au Gratte-ciel de Toulouse – SNJ Midi-Pyrénées –Solidaires 31 – Université populaire de Toulouse